

SOMMAIRE

- 4 LA DROGUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?**
- 10 LES PRODUITS ILLICITES : LES DROGUES**
- 12 UNE PRISE DE CONSCIENCE INTERNATIONALE**
- 14 LES PRODUITS : MIEUX LES CONNAÎTRE POUR DIRE NON**
- 15 LE CANNABIS**
- 18 L'HÉROÏNE**
- 20 LES AUTRES OPIACÉS**
- 21 LA COCAÏNE ET LE CRACK**
- 24 LES NOUVEAUX PRODUITS DE SYNTHÈSE (NPS)**
- 28 LES AUTRES PRATIQUES DANGEREUSES**
- 30 LA LUTTE CONTRE LE TABAC, L'ALCOOL ET LES DROGUES**
- 34 LES DROGUES ET LA LOI**
- 35 QUE DIT LA LOI ?**
- 41 UNE ACTION INTERMINISTÉRIELLE**

- 46** Adresses utiles
- 47** Lexique



UNE NOUVELLE MODE DANGEREUSE : LES E-CIGARETTES

Présentée comme plus inoffensive que la cigarette, la cigarette électronique comporte, elle aussi, des risques de toxicité. De plus, elle maintient le consommateur dans sa dépendance à la nicotine et offre aux plus jeunes une porte d'entrée vers cette substance.

La « puff », un piège pour les jeunes. La cigarette électronique jetable (« puff ») est très populaire : 15 % des jeunes entre 13 et 16 ans l'ont déjà testée. Son côté ludique, ses goûts parfumés, sa facilité d'achat ne doivent pas faire oublier qu'elle reste un produit tabagique comme les autres : interdite de vente aux mineurs, toxique et vecteur de dépendance.

SAVIEZ-VOUS QUE...

En mars 2024, le Parlement a voté une loi qui prévoit l'interdiction des cigarettes électroniques jetables en France.

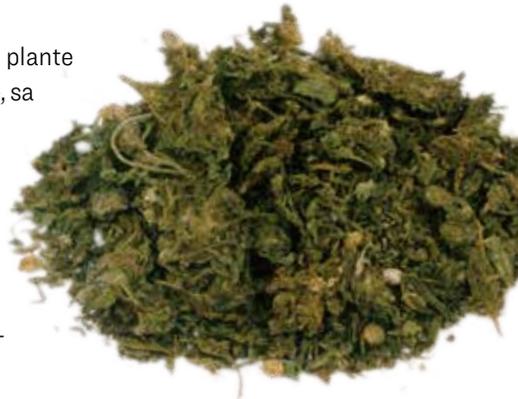
Le cannabis

Connu sous plus de 350 noms (marijuana, haschich, shit, ganja, kif, teuch, beuh...), le cannabis est le produit illicite le plus consommé en France, surtout par les jeunes. Sa consommation régulière entraîne pourtant de nombreux risques.

UNE ORIGINE ORIENTALE

Le cannabis ou chanvre indien est une plante anciennement connue. Originaire d'Asie centrale, sa culture s'est déplacée géographiquement pendant plusieurs millénaires, au fil des conquêtes ou des mouvements migratoires et commerciaux, et s'est répandue dans toutes les zones tropicales ou tempérées.

Ses effets sur le psychisme sont provoqués par le principe actif du cannabis : le tétrahydrocannabinol (THC).



Herbe séchée.

LES ASPECTS DU CANNABIS

Le cannabis est consommé sous trois formes :

- L'herbe : il s'agit des tiges fleuries qui sont récoltées, séchées et broyées.
- La résine : couramment appelée haschich ou shit, elle est obtenue à partir des sécrétions résineuses de la plante. La résine est ensuite agglomérée à différents liants, puis compressée sous forme de plaquettes brunâtres, compactes ou friables.
- L'huile : elle est obtenue par distillation du cannabis et se présente sous la forme d'une substance visqueuse noire et très épaisse, avec des reflets verdâtres.



SAVIEZ-VOUS QUE...

La teneur en THC, principe actif du cannabis, a triplé depuis 20 ans, ce qui renforce les risques de dépendance.

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD (JAH)

Les jeux, conçus pour être récréatifs, engendrent une addiction chez certains pratiquants. Dès 2006, le ministère de la Santé a pris en compte cette nouvelle pathologie. Mais, en 2010, la légalisation des jeux d'argent (concours hippique, poker, pari sportif) sur Internet a encore accentué le phénomène. Les personnes qui entrent dans cette addiction sans substance voient leur comportement se modifier : envie irrésistible de jouer, perte de contrôle, difficulté extrême à renoncer au jeu ou à en limiter la pratique... Leur vie peut s'en trouver dégradée sur les plans affectif, scolaire, social, voire financier. Bien que la vente de JAH aux mineurs soit interdite, il n'est pas difficile à ces derniers de se procurer les jeux de grattage dans les bureaux de tabac, ou d'accéder aux paris en ligne sur Internet.

LES JEUX VIDÉOS

Certaines personnes présentent un risque d'addiction aux écrans, dont l'utilisation s'est généralisée. En 2021, la MILDECA a réalisé une étude montrant que la majorité des utilisateurs estime ne pas pouvoir diminuer ou arrêter l'usage des écrans, notamment pour le jeu, les vidéos et la communication (via les réseaux sociaux) pour les plus jeunes. La surconsommation de jeux peut avoir des conséquences sociales (repli sur soi, problèmes scolaires), physiques (sécheresse oculaire, surpoids) et psychique (irritabilité, dépression).

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

L'anorexie, la boulimie et l'hyperphagie boulimique sont des formes d'addiction particulièrement dangereuses. Le dépistage de ces maladies psychiatriques doit se faire le plus tôt possible. En 2024 en France, environ 600 000 personnes sont concernées, plutôt jeunes, et surtout parmi la population féminine.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Une ligne téléphonique « Anorexie boulimie écoute » permet de trouver écoute et conseils : 09 69 325 900.



LES INFRACTIONS CONNEXES

Sont également passibles d'une condamnation :

- L'incitateur, c'est-à-dire la personne qui provoque l'usage ou le trafic des stupéfiants par un moyen quelconque (incitation à la consommation, publicité), ou qui présente ces infractions sous un jour favorable.
- Le vendeur ou dealer, c'est-à-dire celui qui vend ou donne de la drogue à un consommateur, mais aussi celui qui fait le guet pour le dealer ou lui sert d'intermédiaire.
- Le blanchiment de l'argent : la loi punit toute personne ou société commerciale (banque, casino, tout commerce, etc.) qui aura permis de transformer les bénéfices provenant du trafic de stupéfiants en capitaux ayant une apparence légale.
- Le bénéficiaire de l'argent du trafic : la personne qui, sans vendre elle-même des stupéfiants, est en relation habituelle avec des trafiquants ou des dealers et bénéficie de l'argent du trafic, de façon directe (dons en argent) ou de façon indirecte (achat d'objets divers ou de services), est également condamnable.



Lorsqu'un individu vend ou donne des stupéfiants à des mineurs ou dans l'enceinte de centres d'enseignement ou d'éducation, sa peine de prison est doublée et peut aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

L'incitation à la consommation de drogue est passible d'une condamnation.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Un mineur de plus de 13 ans est responsable pénalement et peut être condamné à une amende ou une peine de prison.

Une action interministérielle

LA MILDECA

Sous l'autorité du Premier ministre, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) anime et supervise l'action du gouvernement dans ce domaine. Elle coordonne notamment la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives.

Le plan SIMCA (Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027) vise à combattre les comportements addictifs en France avec une approche globale centrée sur l'individu et son environnement social et familial. Ce plan se concentre sur la prévention, l'éducation et la régulation. Il inclut des mesures ciblées, comme retarder l'âge d'initiation aux substances addictives, réduire leur accessibilité, et diminuer la délinquance liée aux trafics. En mobilisant des actions coordonnées aux niveaux local, national et européen, le plan ambitionne notamment une « Génération sans tabac » d'ici 2032, avec un effort accru pour protéger les mineurs et sensibiliser les familles et les acteurs du milieu éducatif et professionnel.

